

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | La couverture, le sommaire et les pages d'annonces
publicitaires sont manquantes.

Pagination continue. |

LA SEMAINE RELIGIEUSE DE QUEBEC

Documents concernant l'Association de la Sainte-Famille

Le Souverain Pontife vient d'approuver et d'ériger à nouveau une Association universelle de la Sainte-Famille, d'en déterminer les Statuts, d'en fixer les Indulgences et les prières. Nous allons donner tous les documents que le Saint-Siège a fait envoyer aux Ordinaires, en commençant par la Lettre Pastorale de S. E. le Cardinal archevêque de Québec, à l'occasion de la publication des lettres apostoliques concernant l'Association de la Sainte-Famille.

Nos Très Chers Frères,

La dévotion à la Sainte Famille a toujours été au Canada une dévotion nationale; elle a protégé le berceau de notre colonie, comme aujourd'hui elle veille sur son exubérante jeunesse pour la garder dans les droits sentiers. Nos vaillants missionnaires avaient jugé, suivant la parole de saint Paul, que si la racine est sainte, les branches le sont aussi—*si radix sancta et rami*—et que pour faire de cette colonie naissante un peuple saint, il fallait s'appliquer à en sanctifier les premiers habitants qui en étaient les souches.

« Le premier jour de mai 1637, disent les Relations des Jésuites, M. le Gouverneur fit dresser devant l'église un grand arbre enrichi d'une triple couronne, au bas de laquelle il y avait trois grands cercles l'un sur l'autre, enrichis de festons, qui portaient ces trois beaux noms écrits comme dans un écusson : Jésus, Marie, Joseph. Cet arbre fut salué d'une escouade d'arquebusiers qui le virent entourer. »

En arrivant au pays, en 1659, Mgr de Laval y avait trouvé en honneur le culte de la Sainte Famille de Jésus, Marie, Joseph. Cette dévotion avait été implantée au Canada par les Jésuites. On croit que c'est le Père Pijard qui établit la première confrérie de la Sainte Famille, en 1650, à Villemaria, dans l'Isle de Montréal. Mais le véritable fondateur et promoteur de cette dévotion, fut un autre Jésuite, le Père Chaumonot, que Mgr de Laval fit descendre de Montréal, pour le mettre, lui et Madame d'Ailleboët, à la tête de la confrérie qu'il s'agissait d'établir régulièrement à Québec. Ce fut pendant qu'on faisait ici l'essai de cette association, que Mgr de Laval dédia à la Sainte Famille de Jésus, Marie, Joseph, le Séminaire de Québec, « son chef-d'œuvre et son ouvrage favori, » comme dit M. de Latour.

Après avoir vu par lui-même les heureux fruits que produisit cette dévo-

tion, et pour lui donner un nouvel accroissement, le pieux évêque publia, le 14 mars 1665, un mandement qui approuvait et recommandait l'établissement de la Sainte Famille à Québec et dans tous les lieux relevant de sa juridiction. Ce fut donc à Québec que se fit la première érection canonique; la confrérie ne fut érigée en forme à Montréal que trois ou quatre ans après. Dans les règlements que le premier évêque de Québec rédigea lui-même, il ne propose aux associés que les devoirs de la vie chrétienne ordinaire. Seulement, pour les engager à les accomplir avec fidélité, il leur propose l'exemple de la Sainte Famille. Le prélat fit imprimer un petit écrit, qui marquait aux personnes de cette confrérie les vertus qu'elles devaient s'efforcer d'acquérir et les maximes du monde qu'elles devaient fuir. Il y joignit sous le nom de *Catéchisme de la Sainte Famille*, une instruction, par demandes et par réponses, sur les vertus de Jésus, Marie, Joseph. Comme Léon XIII, de nos jours, il avait même fait graver des images de la Sainte Famille qu'il distribua dans toute la colonie: ce qui ne contribua pas peu à augmenter la piété tant parmi les Français que parmi les sauvages.

Cette belle dévotion ne tarda pas à produire un renouvellement de ferveur partout où elle s'introduisit. Ce n'est pas seulement chez les peuple policés, disent les Relations, et parmi les personnes consacrées à Dieu, que se trouve la dévotion; les sauvages en sont capables, et les cabanes d'écorces cachent autant de vertus qu'on peut en souhaiter dans les cloîtres. Depuis qu'on a introduit dans l'église des Hurons de Québec, une dévotion qui fait de grands fruits parmi les Français de ce pays, et qu'on leur a inspiré le dessein de régler leurs familles sur celle de Jésus, Marie, Joseph, on ne peut croire jusqu'où va la ferveur de ces pauvres barbares.

Les miracles opérés par l'intercession de la Sainte Famille et les bienfaits sans nombre que les fidèles en obtenaient, rendirent cette dévotion une des plus populaires du pays durant de longues années. On érigea plusieurs paroisses sous le vocable de la Sainte Famille; entre autres: Sainte Famille de l'Isle d'Orléans et Sainte-Famille de Boucherville. Le plupart des anciens tableaux peints dans le pays, où même en France, ont pour sujet la Sainte Famille de Jésus, Marie, Joseph. C'était un tableau de la Sainte Famille qu'en 1690, on avait placé dans le clocher de la cathédrale, et qui déjà tous boulets que l'amiral Phipps fit tirer pour l'abattre. (1)

A la vue des faits miraculeux et des merveilles arrivées en différents temps, et par lesquels le Ciel semblait vouloir autoriser cette dévotion, l'Évêque de Québec établit, dès 1665, la fête de la Sainte Famille, mais non d'une manière permanente, comme il le fera plus tard. Il la fixa d'abord au second dimanche après l'Épiphanie; et publia, en faveur de toutes les personnes de la confrérie une indulgence plénière, accordée, le 28 janvier 1665, par le Pape Alexandre VII. On voit dans la bulle de ce pape, que la confrérie établie dans l'église paroissiale de Québec, se composait alors d'hommes aussi bien que de femmes, et de personnes de tous les rangs de la société. Cette indulgence fut renouvelée plusieurs fois, entre autres en 1668, par Innocent XI. Comme le second dimanche après l'Épiphanie était trop incommode pour les personnes de la campagne, Mgr de Laval plaça la fête au troisième dimanche après Pâques, par un mandement du 4 novembre 1684. Dans ce document remarquable, l'Évêque de Québec ordonne qu'à l'avenir, tous les ans, on célébrera la fête de

(1) *Les Ursulines de Québec.*

la Sainte Famille, dans toute l'étendue de son diocèse, et qu'elle sera de première classe avec octave.

On récita d'abord le jour de cette fête, la messe et l'office de l'Annonciation. Mais Mgr de Laval songea bientôt à faire composer une messe et un office propres, ainsi que des hymnes à la Sainte Famille pour les substituer à celles qu'on y avait adaptées. Il choisit pour cela quatre des plus vertueux et habiles théologiens de ce pays. (1) Quand leur travail fut ébauché, ils en confèrent ensemble et ne trouvèrent pas que leur ouvrage répondit à la dignité du sujet. C'est pourquoi, avec l'agrément de Mgr de Laval, ils s'adressèrent à M. de Santeuil, chanoine de l'abbaye de Saint-Victor, à Paris, très connu par ses poésies sacrées, et le prièrent de réformer leur travail. M. de Santeuil corrigea et mit dans un style plus élégant la prose et les hymnes, et les renvoya à l'Evêque de Québec. (2) Le chant fut l'œuvre de M. Charles-Amador Morin, le deuxième prêtre canadien ; son travail est un monument de l'étude de la musique religieuse dans ce pays. (3) En 1865, l'office de la Sainte Famille, pour le bréviaire et le missel, fut formellement approuvé par un indult du Saint-Siège, pour tous les diocèses de la province de Québec, et la fête, depuis, se célèbre le deuxième dimanche après Pâques. Cet office, qui est encore en usage dans notre pays, pourrait bien avant longtemps être concédé à l'Eglise universelle.

C'est avec un légitime orgueil, Nos Très Chers Frères, que Nous voyons cette Confrérie de la Sainte Famille, avoir ses commencements dans l'Eglise de Notre-Dame de Québec, notre cathédrale, d'où elle s'est répandue avec bénédiction dans tout le Canada. C'est aussi pour nous, Canadiens-Français, un titre de gloire, d'avoir pour ainsi dire prévenu le désir de l'Eglise, et d'avoir pratiqué dès les premiers jours de la colonie une dévotion qui, dans les desseins de la Providence, devait tant contribuer à rétablir à notre époque l'esprit chrétien dans la société.

Nous ne pouvons Nous empêcher de vous citer, pour votre édification, l'un des principaux chapitres des règlements de la Sainte Famille faits par Mgr de Laval lui-même : c'est le chapitre qui expose quel doit être l'esprit de cette confrérie. Quoique ces règlements aient été dressés d'abord pour les femmes qui ont commencé cette confrérie, on peut néanmoins aisément les appliquer à toutes sortes de personnes.

L'esprit de la confrérie consiste à imiter les personnes sacrées qui composent la Sainte Famille, chacun selon son état et sa condition.

Les femmes auront un soin particulier d'imiter la sainte Vierge, qu'elles auront toujours devant les yeux, comme le modèle de leurs actions, et la considéreront comme leur supérieure et la règle de leur perfection ; étant assurées qu'elles seront de la Sainte Famille, autant qu'elles imiteront de plus près ses vertus. Les principales qu'elles doivent se proposer sont les suivantes :

(1) MM. Louis Anjo des Maiserets et Henri de Bernières, les RR. PP. Jean Dablen et Martin Bourvat de la Compagnie de Jésus.

(2) La prose et les hymnes de la Sainte Famille furent plus tard réformées par M. Gourdan, comme nous l'apprend une lettre de M. Tremblay à M. Glandolet, 5 mai 1780.

(3) *Vie de Mgr de Laval*, par M. l'abbé Auguste Gosselin.

« 1^o Envers Dieu, la crainte de l'offenser ; la promptitude dans les choses où il va de son honneur et de son service ; une grande soumission et conformité à sa volonté, dans les accidents les plus fâcheux ; un profond respect pour les choses saintes.

« 2^o Envers le mari, un amour sincère et cordial, qui fasse qu'on ait un grand soin de tout ce qui le regarde ; selon le temporel et le spirituel : tâchant toujours de le gagner à Dieu par prières, bons exemples et autres moyens convenables : le respect, l'obéissance, la douceur et la patience à souffrir ses défauts et ses mauvaises humeurs.

« 3^o A l'égard des enfants, un grand soin de les élever dans la crainte de Dieu, de leur apprendre et de leur faire dire tous les jours leurs prières ; leur inspirer une grande horreur du péché ; ne leur souffrir rien, où Dieu pourrait être offensé ; une grande douceur à les corriger, la patience à souffrir leurs petites faiblesses, envisageant sans cesse dans leurs personnes celle de l'Enfant Jésus, dont ils sont les images vivantes ; garder la netteté et la propreté dans leurs habits, évitant les ajustements qui ne servent qu'à nourrir la vanité des parents, et à l'inspirer aux enfants.

« 4^o A l'égard des serviteurs, faire son possible pour qu'ils évitent le péché, et pour les rendre affectionnés au service de Dieu ; ne pas permettre qu'ils prononcent de mauvaises paroles ; les faire prier Dieu en commun ; les envoyer à confesse, au sermon, surtout au catéchisme, autant que faire se pourra ; leur payer exactement leurs gages ; ne leur point donner occasion de murmurer et d'offenser Dieu, mais les traiter avec amour.

« 5^o Envers le prochain, la charité, la patience, la douceur, l'humilité, et tâcher toujours de le gagner à Dieu, en le retirant du péché par les bons discours, et les bons exemples, qui persuadent plus efficacement que les paroles.

« 6^o A l'égard du ménage, un grand soin et une grande vigilance, prenant garde que rien ne se perde ni ne se gâte par sa faute, et une propreté sans affectation.

« 7^o A l'égard de soi-même, l'humilité, la douceur, la chasteté, la tempérance dans le boire et le manger, la modestie et la retenue en paroles, la simplicité en ses habits, y gardant la propreté, et y évitant la vanité, et ce qui excède l'état et la condition ; enfin, un très grand soin de retrancher tout ce que l'on connaîtra être déplaisant à Dieu, et qui ne sera pas conforme à l'esprit de la Sainte Famille, se disant souvent à soi-même : comment est-ce que la sainte Vierge agissait en cette occasion ? faisait-elle cela ? parlait-elle ainsi ? s'habillait-elle de cette sorte ?

« Cette imitation est tellement essentielle, que si elle manquait, l'on ne serait pas véritablement de la Sainte Famille, quoique l'on fit tout le reste ; et au contraire, quand l'on omettrait le reste, pourvu que ce fût ni par mépris, ni par négligence, l'on serait encore de cette auguste Famille, et ce d'autant plus que l'on imiterait de plus près les vertus que l'on y remarque. Et pour rendre cette imitation parfaite, l'on doit considérer dans la personne du mari celle de saint Joseph, dans celle de la femme la sainte Vierge, dans les enfants l'Enfant Jésus, dans les serviteurs les saints Anges ; et chacun se doit proposer d'imiter principalement la personne qu'il représente, pour rendre une Sainte Famille accomplie. »

La confrérie de la Sainte Famille, établie sur des bases aussi solides et avec

des constitutions aussi sages, ne tarda pas à se répandre dans beaucoup de paroisses du Canada et y produisit des effets merveilleux. Quo ne pouvait-on pas attendre de mères chrétiennes qui se pénétraient bien de l'esprit de cette société et s'efforçaient de modeler leur maison sur celle de Nazareth!

Ce n'est donc pas étonnant que le Saint-Père dise dans ses Lettres Apostoliques du 14 juin dernier, en parlant du culte de la Sainte Famille : « Fran-chissant ensuite la vaste étendue de l'Océan, il s'est impianté en Amérique, dans la région du Canada, où il devint très florissant, grâce principalement à la sollicitude et à l'activité du Vénérable serviteur de Dieu François de Montmo-rency-Laval, premier Evêque de Québec, et de la Vénérable servante de Dieu Marguerite Bourgeois. »

Il n'est donc pas étonnant non plus que le Père Francoz, Jésuite, le fonda-teur de l'*Association des Familles*, affirme dans un de ses écrits, que « nulle part peut-être, excepté à Lorette et dans quelques maisons religieuses de France et d'Italie, la Sainte Famille n'était plus connue et vénérée, au XVIIe siècle, que dans le Canada. »

« Les anciens missionnaires de cette contrée, continue le R. P. Francoz, ont fait de cette dévotion le moyen de christianiser des peuples encore barbares à cette époque, et de maintenir la foi dans les familles chrétiennes. »

« Ce qu'il y a certainement de merveilleux, ajoute-t-il encore, dans la résur-rection de cette œuvre parmi nous, à deux siècles de distance, c'est la parfaite concordance entre l'*Association* fondée au Canada en 1665, et celle qui est née en France en 1861. » (1) En effet, elles ont toutes deux un Jésuite pour fonda-teur; elles ont le même titre, le même but et la même pratique; elles ont cha-cune leur image propre; pour toutes deux la direction est entre les mains du clergé paroissial; et enfin, toutes deux doivent leur succès aux approbations des Evêques et du Pape. Il y a toutefois cette différence : l'Œuvre de 1665 était locale et diocésaine, tandis que l'Œuvre actuelle est établie pour tout l'univers chrétien.

L'ancienne *Association* du Canada ne fut pas toujours aussi prospère qu'aux années de sa fondation. Rien de surprenant, quand on se rappelle les doulou-reux événements qui précédèrent et suivirent la cession du Canada à l'Angle-terre, « notre peuple passant avec regret sous une domination étrangère, obligé de se façonner à un nouveau régime, et de rompre avec la plupart des tradi-tions du passé! » (2)

Cependant, la dévotion à la Sainte Famille resta toujours florissante dans quelques endroits du pays, notamment dans les villes de Québec et de Mont-réal. Elle subsistait encore dans bien des cœurs, et semblait n'attendre qu'un signal pour se développer de nouveau. Aussi, lorsque l'année dernière, l'Œuvre de Lyon fut introduite dans cette contrée, elle y obtint un rapide suc-cès.

Déjà, dans notre mandement du Jour de Pâques 1891. Nos Très Chers Frères, Nous vous avons fait part d'un décret de Sa Sainteté Léon XIII, daté du 20 novembre 1890, sur la dévotion envers la Sainte Famille de Jésus Marie, Joseph. Le Saint-Père, dans ce décret, manifestait le désir que cette dévotion à la Sainte Famille se répandit de plus en plus et fût présentée aux

(1) *Petit Messenger*, Lyon, 1892.

(2) *Vie de Mgr de Laval*, par M. l'abbé Auguste Gosse.

fidèles du monde entier, non seulement comme un moyen d'arriver au bonheur du ciel, mais au si comme une source de prospérité pour la société domestique et civile. Sa Sainteté avait même pris soin de faire composer pour l'usage des fidèles une formule de consécration ainsi qu'une prière quotidienne à la Sainte Famille.

Pour Nous conformer au désir du Pape, Nous avions alors fait imprimer et distribuer par milliers parmi les fidèles de notre diocèse de petites feuilles contenant cette formule de consécration et cette prière quotidienne.

Nous étions à constater un certain réveil en faveur de la dévotion à la Sainte Famille chez un bon nombre de nos diocésains. et un redoublement de ferveur chez les autres, quand la Providence, pour tirer parti de ces bonnes dispositions, inspi- ra à un zélé religieux (1), de l'Ordre des Oblats de Marie Immaculée, demeurant dans notre ville épiscopale, de se mettre en relation avec le R. P. Francisz, jésuite, le vénérable fondateur de l'Association à Lyon en 1861. Ce fut bientôt après, que le digne Oblat fut nommé Promoteur de l'Œuvre au Canada.

Admirons ici, en passant, la délicate attention de la Providence, qui nous fait venir cette belle œuvre de l'ancienne Mère-Patrie, la France, d'où nos ancêtres l'avaient eux-mêmes reçue !

L'Association s'établit d'abord dans quelques familles de Saint-Sauveur et de Saint-Roch ; puis, quelques curés en entreprirent résolument l'établissement solennel au milieu de leurs paroissiens. Dans la paroisse de Saint-Roch, qui a l'honneur d'avoir été la première, l'on vit deux mille familles se consacrer le premier jour. Après cette paroisse, en vinrent plusieurs autres, où l'Association s'établit avec une ardeur qui dépassa toujours les espérances des pasteurs. Avec l'approbation de Nos Seigneurs les Evêques, l'œuvre s'implanta bientôt dans les autres diocèses de la province civile de Québec, et son succès devint dès lors assuré.

Que la Sainte Famille de Jésus, Marie, Joseph, comble de bénédictions le dévoué promoteur de cette ASSOCIATION DES FAMILLES en notre pays, et qu'elle accroisse encore, si c'est possible, son zèle pour le bien des âmes !

C'est pour nous, Nos Très Chers Frères, un grand bonheur de porter aujourd'hui à votre connaissance les Lettres Apostoliques par lesquelles Sa Sainteté Léon XIII recommande l'établissement de l'ASSOCIATION DE LA SAINTE FAMILLE dans l'univers entier, lui donne des statuts et l'enrichit de précieuses indulgences. Quelle joie pour nous de constater avec vous, qu'encore cette fois nous sommes allés au-devant des desirs du Vicaire de Jésus-Christ ! L'Association est déjà régulièrement établie dans plusieurs paroisses de notre diocèse et en voie de l'être dans plusieurs autres. A l'aide des Statuts que le Saint-Père vient de faire rédiger, nous allons pouvoir consolider ce qui est fait et étendre de plus en plus cette dévotion. Grâce à cette merveilleuse organisation contenue dans les Statuts, toutes les Associations de la Sainte Famille du monde catholique tout entier seront liées entre elles, de telle sorte qu'elles n'aient qu'un seul et même président les régissant toutes de sa souveraine autorité. » (2)

L'ASSOCIATION DE LA SAINTE FAMILLE, telle que l'avaient déjà approuvée et

(1) Le Révérend Père Valiquette.

(2) Bref du 14 juin 1892.

recommandée Pie IX (1) et Léon XIII (2), telle aussi que le Saint-Père la préconise dans son dernier Bref, « se propose le but salutaire d'unir plus étroitement à la Sainte Famille, par les liens de la piété, les familles chrétiennes, ou plutôt de les lui dévouer totalement, afin que Jésus, Marie, Joseph prennent soin de ces familles qui leur seront ainsi consacrées, et les protègent comme leur appartenant. D'après les Statuts, les membres de l'Association doivent, avec ceux qui habitent sous le même toit, se réunir devant l'image de la Sainte Famille, afin de se livrer à des exercices de piété ; ils doivent de plus avoir soin, avec le secours de cette Sainte Famille, d'unir leur intelligence par la foi, leur volonté par la charité dans l'amour de Dieu et des hommes, et reproduire ainsi dans leur vie ce divin exemplaire. »

Quelle est admirable cette dévotion à la Sainte Famille, et comme elle est bien appropriée au temps où nous vivons !

Le grand mal de notre époque, et en particulier de notre pays, semble exister au sein même de la famille. Combien de fois, dans nos visites pastorales, ne Nous sommes-Nous pas élevé avec force contre le manque de surveillance dont les parents se rendent coupables envers leurs enfants, et contre l'insubordination des enfants vis-à-vis de leurs parents. Nous accomplissons alors un des plus rigoureux devoirs de notre charge. Malheureusement le mal existe encore et prend des proportions alarmantes.

Cependant, comme le dit Léon XIII dans l'admirable encyclique *Sapientia Christiana*, (3) « la famille est le berceau de la société civile, et c'est en grande partie dans l'enceinte du foyer domestique que se prépare la destinée des Etats. » — N'avons-nous pas dans ces paroles l'explication de cette tendance chez certains hommes à secouer le joug de l'obéissance ? On s'est accoutumé dans la famille à ne pas obéir et à résister aux parents, et l'on traîne avec soi en dehors de la famille cette habitude funeste qui a été contractée insensiblement. Les parents eux-mêmes, une fois qu'ils ont déposé le sceptre de l'autorité, perdent leur prestige aux yeux des enfants et ne commandent plus qu'avec une crainte pusillanime. Comment avec ces pères de famille faire des gouvernants, des magistrats sans peur et sans reproche, comme il en faut pour régir les sociétés ?

Il est par conséquent de la plus haute importance, Nos Très Chers Frères, que tous nous nous donnions la main pour enrayer le mal, en assainissant, en sanctifiant la famille. Si les familles sont vraiment chrétiennes, les individus qui la composent seront chrétiens aussi, et la société qui en est formée sera pareillement chrétienne. C'est un devoir pour vous tous, de faire partie de cette croisade. Vous avez à votre tête, des guides sûrs et éclairés : le Vicaire de Jésus-Christ, par ses admirables encycliques, ainsi que les Evêques par leurs décrets conciliaires et leurs lettres pastorales.

Le moyen de régénérer la famille est tout trouvé. N'est-ce pas uniquement pour cela que la dévotion à la Sainte Famille de Jésus, Marie, Joseph se répand partout dans le monde par les soins vigilants des pasteurs de l'Eglise ? Jetons donc souvent les regards sur cette auguste famille de Nazareth, dans

(1) Bref du 5 janvier 1870.

(2) Bref du 20 novembre 1890.

(3) *De præcipuis civium christianorum officiis*, 10 janvier 1890.

laquelle les hommes peuvent tous contempler un exemplaire très parfait de la société domestique et un modèle de toute vertu.

« En effet, dit Léon XIII, les pères de famille possèdent en Joseph un modèle accompli de la vigilance et de la prévoyance paternelle ; la très sainte Vierge, mère de Dieu, est pour les mères un admirable modèle d'amour, de la modestie, de l'esprit de soumission et de la foi parfaite ; dans la personne de Jésus qui *leur était soumis*, les enfants ont un modèle divin d'obéissance à admirer, à vénérer, à imiter. » (1)

Par une bienveillante disposition de la Providence, cette Sainte Famille est constituée de manière que tous les chrétiens, de quelque condition qu'ils soient, puissent toujours y trouver le modèle des vertus qui leur sont propres. Pour ne citer qu'un exemple, qui Nous est suggéré par de récents et pénibles événements, la soumission de l'Enfant Jésus à Marie et à Joseph ne devait-elle pas en cette circonstance enseigner le respect pour le clergé et la déférence pour les avis des Evêques ? L'Enfant Jésus était Dieu ; et cependant, nous dit l'Evangile, *il était soumis* à Marie et à Joseph, deux pauvres créatures. Donc un catholique, digne de ce nom, quelque cultivé et supérieur que soit son esprit, quelque sûr et bien équilibré que soit son jugement, peut bien se rendre aux remontrances de ses chefs naturels, de ses pasteurs légitimes, sans abdiquer son honneur, sa dignité !—Un peu plus de science des choses de la Religion, ainsi que la pratique constante des vertus chrétiennes, pourrait redresser bien des esprits et donner à leur zèle une direction plus conforme aux règles de la hiérarchie catholique.

Nous traversons, Nos Très Chers Frères, des temps difficiles ; il n'y a pas à se le dissimuler. Ayez toujours les yeux fixés sur le pilote qui se tient au gouvernail. Exécutez les moindres ordres qui vous viennent des pasteurs établis par Dieu. C'est à ce prix seulement que nous conjurerons le danger.

Pourquoi, parents chrétiens, ne pas vous répéter aujourd'hui en quelques mots les conseils pratiques que Nous vous avons si souvent donnés au cours de nos visites pastorales, et qui reviennent si bien au grave sujet qui nous occupe ? Ces conseils, Nous voulons les consigner ici, comme le testament d'un évêque qui aime son peuple et qui veut à tout prix le garder chrétien.

Instruisez vous enfants et faites-les instruire, dès qu'ils ont l'âge de la raison ; surveillez-les avec soin, corrigez-les avec fermeté et douceur. Les parents doivent demander à Dieu tous les jours la grâce de bien élever leurs enfants, se rappelant qu'ils en répondront à son tribunal *âme pour âme*.—Soyez dans vos maisons comme des livres ouverts, où vos enfants puissent lire ce qu'ils ont à faire pour bien servir Dieu.—Conservez ou contractez l'habitude de réciter *en commun la prière du soir*. C'est une pratique louable et salutaire ; vos enfants puiseront dans cet exercice des habitudes de religion et de piété.—Consacrez, chaque soir, un quart d'heure à la lecture d'un bon livre, d'une vie de saint, de l'Evangile, ou bien à une autre lecture pieuse. Il est un petit livre aussi, qu'il serait utile de relire *en famille* ; un livre excellent, un petit livre qui enseigne le chemin du ciel, un petit livre que vous avez bien su, mais que vous commencez peut-être à oublier, parce que vous ne l'ouvrez plus. Cet excellent petit livre, c'est le *Catéchisme* ! Enseignez-le à vos enfants, et vous le rapprendrez.—Vivez de la *vie de famille*. Combien ont

(1) Bref du 14 juin 1892.

désappris cette belle parole : *Où peut-on être mieux qu'au sein de la famille ?* Il en est auxquels il faut tout autre chose : le spectacle, le club, le cabaret, les réunions hors de chez soi, les soirées, les veillées suspectes et dangereuses. Ils ne savent plus goûter le bonheur du foyer domestique ! — Déléz-vous de la passion du jeu. Et puis, retranchez sur votre luxe, pour avoir une obole à donner aux *pauvres* ou aux *œuvres de charité* ! — Enfin, appliquez-vous de tout votre pouvoir à faire aimer la vie de famille ; apprenez à tous vos enfants à devenir des hommes honnêtes, des chrétiens fervents, de dignes ouvriers du bon Dieu.

Que Dieu vous donne l'inspiration et la grâce de suivre ces conseils !

« Opposons aux sociétés ténébreuses qui rêvent la ruine de l'Eglise et de la famille, une association catholique et accessible à toute famille chrétienne, une association qui s'avance toujours plus nombreuse, compacte et disciplinée, sous la direction des pasteurs de l'Eglise et sous l'étendard de Jésus, Marie et Joseph. Que partout, et jusqu'au sein de nos familles, le drapeau fatal du prince des ténèbres rencontre le drapeau sauveur de la Trinité médiatrice, l'invincible labarum des familles chrétiennes !

« Offrons, aux regards du ciel, le beau spectacle d'une grande famille chrétienne portée sur les flots de ce nouveau déluge, par celle du Dieu Sauveur, l'arche de la nouvelle alliance.

« Que par le zèle concerté et soutenu de leurs pasteurs, les familles accourent en grand nombre se réfugier et s'unir dans cette arche divine ; que cette association se propage partout ; qu'elle se recrute sans cesse parmi les pères, les mères, les enfants de tout âge ; qu'elle se maintienne fervente et toujours unie dans un sublime concert de vœux et de prières ! Alors viennent les mauvais jours ! viennent nos ennemis ! L'Eglise rassurée pourra compter plus nombreux des enfants dignes d'elle, de généreux défenseurs, et, s'il le faut, de nouveaux martyrs... Alors l'union fraternelle sera véritablement heureuse au milieu-même des orages ; elle sera sainte, indissoluble ; et les familles, ainsi unies entre elles et avec Jésus, Marie et Joseph, seront inséparables et immortelles, parce qu'elles ne quitteront la terre que pour se réunir bientôt et pour jamais en peuplant le ciel. » (1)

« O Dieu, qui avez créé le sanctuaire de la famille humaine pour en faire ici-bas un vestibule sacré qui doit conduire les pères avec leur postérité dans la cité du ciel et la joie du paradis, ah ! du fond de votre éternité, regardez ce que les hommes ont fait de ce chef-d'œuvre de vos mains ; voyez comme les fondements en sont ébranlés, comme ses murs penchent et menacent ruine, comme la lampe sacrée des vérités divines s'y éteint..... O Dieu, ce que vous avez fait pour le soutien du monde, pour sa joie, pour sa beauté, pour sa prospérité, ne le laissez pas périr. » (2)

A ces causes et le Saint Nom de Dieu invoqué :

1° Nous voulons que l'ASSOCIATION DE LA SAINTE FAMILLE se propage dans notre diocèse avec son cachet spécial de tout temps et partout adopté (3), avec

(1) Paroles du R. P. Francoz, S. J.

(2) R. P. Félix.—Conférence à Notre-Dame de Paris.

(3) Les autres images pieuses que des personnes de zèle répandent dans les familles, seront toujours édifiantes pour ces familles ; mais ne sont pas le cachet de l'Association de la Sainte Famille et n'ont rien de commun avec cette Œuvre. Celle-ci

sa pratique de la *prière du soir en famille*, telle, en un mot, qu'elle a été fondée en 1861, approuvée en 1870, et confirmée en 1890 et 1892 ;

2^e Nous nommons le Révérend Père Valiquette, O.M.I., de Saint-Sauveur de Québec, Directeur diocésain de l'ASSOCIATION UNIVERSELLE DE LA SAINTE FAMILLE, pour la développer efficacement parmi les fidèles de notre diocèse. (1)

Sera le présent mandement, ainsi que les Lettres Apostoliques qui l'accompagnent, lu et publié en une ou plusieurs fois au prône de toutes les églises paroissiales ou chapelles où se fait l'office public, et en chapitre dans les communautés religieuses.

Donné à Québec sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre Secrétaire, le premier dimanche de l'Avent de l'année mil huit cent quatre vingt-douze.

E.-A. CARD. TASCHEREAU, Arch. de Québec.

Par mandement de Son Eminence,

B.-PH. GARNEAU, Ptre, Secrétaire.

Hôpital-Général de Québec

L'Hôpital-Général a été fondé en 1693, par Mgr de Saint-Valier, deuxième évêque de Québec.

Il fit l'acquisition de la propriété où est situé l'hospice, de ses propres deniers.

En 1695, ce digne évêque dota l'établissement d'une rente constituée de 1,500 francs, représentée par un capital de 20,000 francs.

Le même prélat fit successivement don à l'institution de deux seigneuries que les religieuses furent plus tard obligées de vendre.

Détail intéressant à noter : l'une de ces seigneuries, celle de la Durantaie, fut vendue en 1767, afin de payer une dette contractée pour secourir les blessés de l'armée française en 1759.

Jusqu'à l'automne de 1868, cette maison a été, en même temps, institution d'*enseignement* et institution de *charité*. Depuis cette époque, l'Hôpital-Général a renoncé à l'enseignement pour ne plus s'occuper que du soin des infirmes et des invalides.

Le nombre total des infirmes et des invalides, recueillis par l'Hôpital-Général, est aujourd'hui de 168, dont 152 canadiens-français, 12 irlandais, 1 français, 2 allemandes et 1 belge.

porte la signature de Pie IX et reçoit celle du curé et de la famille associée. Elle est comme un témoin vivant de l'engagement solennel. Elle est donc préférable à toute autre pour bien des raisons.

(1) C'est à lui que Messieurs les Curés s'adresseront pour obtenir des renseignements, des imprimés, etc.

Le gouvernement alloue annuellement à cet hospice 1,300 piastres, c'est-à-dire, que le gouvernement pourvoit à l'entretien et à la nourriture de 18 invalides.

L'hospice pourvoit, à *même ses revenus*, aux dépenses de 150 autres, ainsi qu'à la vie et à l'entretien des 75 religieuses qui vivent dans l'établissement.

Le premier avril prochain sera le 200^e anniversaire de la fondation du monastère de Notre-Dame des Anges, dont l'histoire, non moins édifiante qu'intéressante, a été publiée en 1882, par une religieuse de cette communauté.

Théologie populaire

Devons-nous prendre plus soin de notre âme que de notre corps ?

Oui, nous devons prendre plus soin de notre âme que de notre corps, parcequ'elle est d'une nature bien supérieure à notre corps, et qu'en la perdant nous perdons Dieu et le bonheur éternel.

Toute personne de bon sens prendra toujours plus soin de ce qui a le plus de valeur. C'est pourquoi on regarderait, avec raison, comme insensé, celui qui ayant cent piastres dans un porte-monnaie de dix centins, n'hésiterait pas à les jeter dans la rue, dans la crainte de détériorer son porte-monnaie. Cependant, celui qui sacrifie son âme en ne voulant rien refuser à son corps est infiniment plus insensé. En effet, le corps et l'âme, séparés momentanément par la mort, seront réunis un jour ; par conséquent, nous devrions essayer d'oublier un peu le corps et travailler à lui assurer sa place dans le ciel avec l'âme.

On n'aurait pas une haute idée de l'intelligence d'un enfant qui, ne s'occupant que de la queue de son cerf-volant, laisserait ce dernier se mettre en pièces. S'il eût pris soin de tenir le cerf-volant lui-même à une hauteur suffisante et hors de tout danger, la queue, solidement attachée, l'aurait certainement suivi ; et, même dans le cas où elle se fut entortillée, elle courait une grande chance de se dérouler pendant que le cerf-volant s'élevait dans les airs. Une fois le cerf-volant en pièces—la seule chose qui eût quelque valeur—que servira à cet enfant d'avoir préservé de tout accident le chiffon qui en faisait la queue ? De même, à quoi nous servira notre corps si nous perdons notre âme ? Si nous avons deux âmes, nous pourrions en risquer une ; mais nous n'en avons qu'une seule. Par conséquent, sau-

vons-là, - et le corps sera également sauvé—c'est-à-dire l'homme tout entier sera sauvé ; car nous ne pouvons sauver l'âme et perdre le corps. Tous deux seront sauvés ou tous deux seront perdus.

Une parole de J. de Maistre

« Quand les coquins se brouillent, la vérité se débrouille. »

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante-Heures auront lieu au Couvent de Sillery, le 15 ; à la Pointe-aux-Trembles, le 17 ; au Couvent de Saint-Georges, le 19 ; à Saint-Vital, le 21.—Mgr Blais, évêque de Rimouski et Mgr Racine, évêque de Sherbrooke, viennent de recommander l'Association à la piété de leurs diocésains. Leurs Grandeurs ont daigné adresser au Promoteur à Québec des lettres d'encouragement qui ne manqueront de raviver son zèle pour la diffusion de cette excellente œuvre.—De juillet 1891 à janvier 1893, 727 familles canadiennes des Etats-Unis sont revenus dans le district de Saint-Hyacinthe.—Nous constatons avec plaisir que *L'Electeur* reproduit régulièrement notre travail sur les communautés religieuses de Québec. - La prochaine session du Parlement de Québec commencera le 12 du mois courant.—La Fabrique de Deschambeault a voté 8,000 piastres pour aider la construction d'une église dans le 5^e rang, si l'autorité ecclésiastique accueille favorablement la requête des pétitionnaires.—Le Conseil municipal demandera, à la prochaine session de la législature de Québec, la passation d'un acte pour amender son acte d'*incorporation* sur les points suivants : l'extension de ses limites ; l'exemption de taxes sur certaines propriétés ; la confection et l'entretien des trottoirs ; l'établissement d'un dépotoir et autres pouvoirs. Avis aux intéressés.—Le *Canada-Revue* a fait présenter à l'Archevêque de Montréal un protêt ordonnant de révoquer dans un délai de quinze jours, l'interdiction qui pèse sur cette publication.—Les visites officielles qui ne s'échangeaient plus, au premier de l'an, entre le Lieutenant-gouverneur et S. E. le Cardinal Archevêque de Québec, ont été reprises cette année à la grande satisfaction de tous les catholiques. On peut donc considérer comme réglée la question d'étiquette qui les avait malheureusement interrompues.